

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUN 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260605-01

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain **JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, M. BILLARD Philippe, M. LANOUE Dominique, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Monsieur LELIÈVRE Laurent

Madame BOULASSIER Bénédicte a donné procuration à Monsieur LABED Patrick

Madame MOKRZYCKI Patricia a donné procuration à Madame DI NARDO Pascale

Membre Absent :

Madame RADERSMA Maaike

Secrétaire : Monsieur HÉNAULT Bertrand

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Conformément à l'article L.2112-22 du Code général des collectivités territoriale, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations consenties par l'assemblée délibérante (délibération N° 20260321-02 du 21 Mars 2026) :

Numéro de la Décision	Objet	Date de Transmission Préfecture
2026-04	Renouvellement de l'Adhésion à la Fondation du Patrimoine – Année 2026 Cotisation de 200 euros	Fondation du Patrimoine Orléans (45) 30/04/2026
2026-05	Renouvellement de l'Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) – Année 2026 Cotisation de 210 euros	CAUE du Cher Bourges (18) 30/04/2026
2026-06	Renouvellement contrat de maintenance informatique. Contrat conclu pour une durée de 1 an du 23 Avril 2025 au 23 Avril 2026. Montant annuel de 1 440,00 € HT.	Société ALIAS Fussy (18) 30/04/2026

<p>2026-07</p>	<p>Renouvellement Contrat de prestation de conseils conclu pour une durée ferme de 24 mois à compter du 1^{er} Mars 2026.</p> <p>Coût de la prestation fixé à 600 euros HT par mois</p> <p>Le prix fera l'objet d'une valorisation annuelle sur la base de l'indice Syntec révisé, selon la formule suivante :</p> $P1 = P0 \times \frac{S1}{S0}$	<p>Cabinet Conseil CommunesRurales</p> <p>Savigny-Le-Temple (77)</p>	<p>13/05/2026</p>
-----------------------	---	--	-------------------

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, conformément à la délibération N° 20260321-02 du 21 Mars 2026.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 5 Juin 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,



Bertrand HÉNAULT
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **8 Juin 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **5 Juin 2026**

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUN 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260605-02

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain JOLY, Maire.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, **Adjoints.**

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, M. BILLARD Philippe, M. LANOUE Dominique, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux.**

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Monsieur LELIÈVRE Laurent
Madame BOULASSIER Bénédicte a donné procuration à Monsieur LABED Patrick
Madame MOKRZYCKI Patricia a donné procuration à Madame DI NARDO Pascale

Secrétaire : Monsieur HÉNAULT Bertrand

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026.

Conformément aux dispositions du Code électoral, le conseil municipal est réuni ce jour afin de procéder à l'élection de ses délégués et de leurs suppléants appelés à constituer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire précise que pour la commune de Lunery, trois délégués et trois suppléants doivent être désignés.

Il indique également que le vote se déroule à bulletin secret.

Conformément aux dispositions réglementaires, le bureau électoral est présidé par le Maire et composé des deux conseillers municipaux les plus âgés présents et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents.

Sont ainsi appelés à siéger au bureau électoral :

- Monsieur Thierry JOURDAIN ;
- Monsieur Patrick LABED ;
- Monsieur Laurent LELIÈVRE.
- Madame Estelle LAVILLE ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une seule liste de candidats a été déposée dans les délais réglementaires.

Cette liste, intitulée « BIEN VIVRE DANS MA COMMUNE », est composée comme suit :

1. Monsieur Patrick LABED
2. Madame Pascale DI NARDO
3. Monsieur Bertrand HÉNAULT
4. Madame Patricia MOKRZYCKI
5. Monsieur Philippe BILLARD
6. Madame Bénédicte BOULASSIER

Monsieur le Maire invite alors le Conseil municipal à procéder au vote.

Les opérations de vote et de dépouillement sont réalisées sous le contrôle du bureau électoral.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Nombre de conseillers électeurs : **14**

Nombre de votants (présents et représentés) : **14**

Nombre de bulletins blancs : **0**

Nombre de bulletins nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **14**

Nombre de voix obtenues par la liste « BIEN VIVRE DANS MA COMMUNE » : **14**

À l'issue du dépouillement, les résultats sont proclamés.

Le Conseil municipal,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret N° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2026-0616 du 20 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire par les conseils municipaux pour l'élection des membres du collège sénatorial ;

Vu la déclaration de candidature de la liste « BIEN VIVRE DANS MA COMMUNE » ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune est fixé à 3 délégués et à 3 suppléants ;

Considérant les résultats du scrutin secret ;

Après avoir procédé aux opérations électorales prévues par les textes,

PROCLAME élus pour représenter la commune de Lunery au sein du collège électoral sénatorial :

1. Monsieur Patrick LABED
2. Madame Pascale DI NARDO
3. Monsieur Bertrand HÉNAULT
4. Madame Patricia MOKRZYCKI
5. Monsieur Philippe BILLARD
6. Madame Bénédicte BOULASSIER

PRÉCISE que, conformément à l'ordre de présentation de la liste, les candidats sont proclamés élus, les trois premiers en qualité de délégués et les trois suivants en qualité de délégués suppléants ;

PREND ACTE des résultats du scrutin tels que consignés au procès-verbal des opérations électorales.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 5 Juin 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,



Bertrand HÉNAULT
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **8 Juin 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **5 Juin 2026**